

2024_29_AC_Jurys_examens_FEG_DE_Manager_service_soins_secteur_prive

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

ARRETE :

Article 1 :

Le jury du Diplôme d'Etablissement **Manager un Service de Soins en Secteur Privé** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Christophe Baret

Suppléant(e) : Frédérique Chopin

Liste des membres : Julie Mariani, Nadine Scotto Di Carlo

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

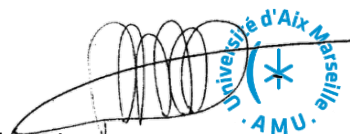
-
-
-

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de la Faculté d'Economie et de Gestion et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence , le 04/11/2024



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté d'Economie et de Gestion
Bruno DECREUSE Doyen FEG